

AMIANTE SOUS SECTION 4 - ENCADREMENT DE CHANTIER

FORMATION PREALABLE

Finalité de la formation :

Permettre au stagiaire de garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

Public :

Chef de chantier, chef d'équipe ayant la charge de diriger et coordonner des interventions sur matériaux contenant de l'amiante, et mettre en œuvre les modes opératoires retenus.

Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

ET

Comprendre, savoir lire et écrire le français.

Objectifs :

Les interventions sur matériaux contenant de l'amiante ne peuvent se faire en sécurité que si elles sont bien organisées par l'encadrement technique, et bien mises en œuvre par le responsable sur site.
Cette formation vise à doter les participants des compétences nécessaires à la compréhension des choix techniques effectués, et à leur mise en œuvre dans le respect des consignes reçues.

- Savoir faire respecter les processus et modes opératoires définis par l'encadrement technique pour une intervention sur matériau contenant de l'amiante.
- Savoir mettre en œuvre et expliquer les consignes aux opérateurs, et réagir face aux situations anormales.

Contenu :

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source :
 - Application,
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante :
 - Application,
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS :
 - Application,
 - Et/ou transmission et contrôle de son application.

Méthodes pédagogiques :

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

- **Une épreuve théorique de 20 minutes** est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes
- **Une épreuve pratique de 60 minutes** incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire

Durée : 1 jour (7 heures)

Nombre de stagiaires : 8 stagiaires maximum (10 tolérés de manière exceptionnelle)

Validation : A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence, validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Validité : 3 ans pour l'attestation de compétence

FORMATION CERTIFIANTE ELIGIBLE AU CPF

Code répertoire spécifique : RS6419

Libellé : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement de chantier – interventions sous-section 4

Nom du Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Enregistrement de la certification : 18/10/2023